

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

## PREMIER MINISTERE

Visa : D.G.L.T.E.J.O

2019-173

Décret n°...../P.M/M.E.F/ modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°90-118 du 19 août 1990, modifié, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants des établissements publics

Le Premier Ministre ;

Sur rapport du Ministre de l'Économie et des Finances ;

- ❖ Vu la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- ❖ Vu l'ordonnance n°89-012 du 23 janvier 1989, portant règlement général de la comptabilité publique et ses textes modificatifs ;
- ❖ Vu l'ordonnance n°90-09 du 4 avril 1990, portant statut des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'État ;
- ❖ Vu le décret n°90-118 du 19 août 1990, modifié fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants des établissements publics ;
- ❖ Vu le décret n°91-072 du 20 avril 1991, portant statut type des sociétés à capitaux publics ;
- ❖ Vu le décret n°2009-247 du 21 décembre 2009, portant modification de certaines dispositions du décret n°90-118 du 19 août 1990, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants des établissements publics ;
- ❖ Vu le décret n°2015-170 du 23 novembre 2015, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2009-247 du 21 décembre 2009, portant modification de certaines dispositions du décret n°90-118 du 19 août 1990, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants des établissements publics ;
- ❖ Vu le décret n°157-2007 du 6 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres, aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n°292-2018 du 29 octobre 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- ❖ Vu le décret n°296-2018 du 30 octobre 2018, portant nomination des membres du gouvernement ;
- ❖ Vu le décret n°029-2016/PM du 2 mars 2016, modifié, fixant les attributions du Ministre de l'Économie et des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département.

Le Conseil des Ministres entendu le 25 juillet 2019.

### DECRETE :

**Article Premier :** Les dispositions de l'article 12 (nouveau) du décret n°2009-247 du 21 décembre 2009, portant modification de certaines dispositions du décret n°90-118 du 19

**août 1990**, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants des établissements publics et celles de l'article **12 (bis nouveau)** du décret n°**2015-170** du **23 novembre 2015**, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°**2009-247** du **21 décembre 2009**, portant modification de certaines dispositions du décret n°90-118 du 19 août 1990 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes délibérants des établissements publics, sont modifiées et complétées par ce qui suit :

« Au cas où le président du conseil d'administration d'un établissement public à caractère administratif ou d'un établissement public à caractère industriel et commercial ou d'une société nationale ou d'une société d'économie mixte est fonctionnaire, celui-ci ne reçoit que les jetons de présence et la prime d'intéressement liée au résultat, au même titre que tous les administrateurs.

Toutefois, lorsque le conseil d'administration de l'entreprise publique qui réalise des bénéfices est présidé par un fonctionnaire, le montant de la prime d'intéressement devant être allouée à l'organe délibérant est fixée comme suit :

- Le président du conseil d'administration bénéficie d'une prime égale à 75 % du salaire du Directeur Général de l'entreprise concernée ;
- Les autres membres bénéficient, chacun d'une prime égale à 60 % du montant alloué au Président du Conseil d'Administration ;
- Le personnel bénéficie d'un mois de salaires. »

**Article 2 :** Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

**Article 3 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le .....

Mohamed Salem Ould Bechir

30 JUL 2019

Le Ministre de l'Economie et des Finances

El Moctar Ould Djay

**Ampliations:**

M.S.G.P.R. 2  
M.E.F 2  
M.S.G.G 2  
I.G.E 2  
A.N 2  
J.O 2